



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone : 01 30 95 64 45

Télécopie : 01 30 90 16 82

Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 11 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 septembre, le Comité Syndical, légalement convoqué par courrier du 4 septembre 2014, s'est réuni à 18 heures 30 en séance publique en Mairie de La Falaise, salle Aigue Flore, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents pour les communes de :

Aubergenville : Mme PRUVOST, M. MACHADO

Aulnay sur Mauldre : M. FILLION, M. DUFAYS

Bazemont : M. GASCOIN, M. NIGON (départ à 20h)

Épône : M. DAGORY, M. WATELET

Herbeville : Mme GARNIER (arrivée à 18h45)

La Falaise : Mme DI BERNARDO, M. PHELIPPOT

Mareil sur Mauldre : Mme FILLON, Mme ESCANDE

Maule : M. SEGUIER, M. CHOLET

Montainville : -

Nézel : M. LABARTHE.

Etaient absents :

Aubergenville : -

Aulnay sur Mauldre : -

Bazemont : -

Epône : -

Herbeville : Mme DEAN, M. RODA (excusé)

La Falaise : -

Mareil sur Mauldre : -

Maule : -

Montainville : M. PASCAUD, M. BOT

Nézel : M. OLLIVON

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents : 15

Assistait en outre à la séance sans voie délibérative :

Monsieur CHAUVIN, délégué suppléant d'Aulnay-sur-Mauldre

Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne rivières CO.BA.H.M.A.

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du Syndicat

Monsieur Samuel PHELIPPOT a été élu secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 22 mai 2014

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 22 mai 2014 : en l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication(s) de la Présidente

Madame la Présidente explique aux délégués présents que le compte-rendu de la séance du 13 mars 2014 a également été joint à la convocation à la présente séance pour leur bonne information, s'agissant du vote du budget 2014.

1. Renouvellement du marché n° 2012-ENT avec Aquasylva

Le marché à bons de commande n° 2012-ENT avec la société Aquasylva arrivera à échéance le 30 septembre 2014. Ce marché est établi pour une durée d'une année et il peut être renouvelé par reconduction expresse pour une durée maximale de trois ans.

Madame la Présidente propose au Conseil syndical de renouveler pour la 2^{ème} et dernière fois ce marché à compter du 1^{er} octobre 2014.

Mme GICQUIAUD, technicienne rivières du COBAHMA, informe les membres présents que des travaux d'abattage d'arbres ont été budgétés sur l'exercice 2014 conformément au débat d'orientations budgétaires du 21 janvier 2014 suite au signalement de chute d'un peuplier sur la propriété d'un riverain du ru de Riche, ancien délégué syndical mareillois. Toutefois, la teneur des travaux à prévoir a évolué suite au diagnostic fait sur place :

- 50^{aine} de peupliers à abattre sur la propriété de M. GUERRE
- 21 arbres (saules et peupliers) le long du chemin de Riche, a priori sur le territoire communal (à vérifier sur le cadastre) de Mareil-sur-Mauldre.

Elle explique que ces arbres présentent un caractère de dangerosité notamment en ce qui concerne la préservation du cours du ru, certains arbres, s'ils venaient à tomber, obstrueraient le lit et pourraient faire dévier le ru sur le terrain agricole situé un peu en contrebas du ru.

Or, ces travaux représentent un coût prévisionnel de 30 300 € TTC (abattage sans exportation, y compris sur le domaine communal qui comprend des contraintes techniques particulières) soit près de la moitié de l'enveloppe budgétaire prévue pour la dernière tranche du programme pluriannuel (marché à bons de commandes - minimum : 15 000 € HT – maximum : 65 000 € HT soit 78 000 € TTC). À noter que le propriétaire des peupliers impose également l'évacuation des sujets, ce qui doublerait ce coût prévisionnel.

L'assemblée étant majoritairement composée de nouveaux élus, ceux-ci manifestent leur étonnement quant à l'intervention du syndicat sur des parcelles privées. En effet, comme dans toutes situations à caractère de danger imminent, la mairie concernée doit mettre en demeure le propriétaire de remédier à cet état de fait. En effet, il en va de la responsabilité du propriétaire quant à l'entretien de ses berges jusqu'à la moitié du lit de la rivière.

Un large débat s'instaure, d'autant que le SMAMA est déjà intervenu sur des parcelles privées comme l'y autorise l'arrêté préfectoral n° SE 2011-0001112 déclarant d'intérêt général (notifié le 7 juillet 2011) pour le programme pluriannuel de travaux d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre Aval, des rus de Riche et de la Rouase pour une durée de 5 ans (2011-2015). De plus le SMAMA est également intervenu pour l'abattage d'arbres sur Maule, Nézel et Aulnay en 2013 et la quasi-totalité des communes a vu des travaux depuis 2011.

La question est donc posée de savoir si le syndicat continue ou non les abattages d'arbres sur terrains communaux, sur terrains privés, sur terrains agricoles, sur parcelles abandonnées... pour des arbres morts, malades ou qui penchent dangereusement... ?

En tout état de cause, l'assemblée décide :

- ▶ de surseoir à ces travaux dans l'attente d'éléments juridiques et de revoir la politique du SMAMA en matière d'interventions sur les berges de la Mauldre (une séance du conseil est planifiée le jeudi 6 novembre 2014 à 18h30 à cet effet)
- ▶ de demander à Monsieur le Maire de Mareil-sur-Mauldre de mettre en demeure le propriétaire de remédier à la dangerosité de ses arbres, conformément aux pouvoirs de police qu'il détient au terme de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
- ▶ de renouveler le marché avec Aquasylva au 1^{er} octobre 2014, sachant que peuvent être planifiés d'autres travaux comme le ramassage de déchets dans le lit de la Mauldre, des aménagements favorisant la vie piscicole et diversifiant les écoulements de la rivière dans le but d'améliorer la qualité physique et par conséquent biologique, d'autant plus que ce type d'aménagement est la vocation première de l'entreprise Aquasylva, spécialisée dans les milieux aquatiques.

2. Délégation de signature des bons de commande et des procès-verbaux d'admission des fournitures des commandes correspondantes au COBAHMA

Suite au renouvellement du conseil syndical, il est proposé de renouveler le pouvoir au CO.BA.H.M.A. pour :

- ▶ signer et lancer les bons de commande
- ▶ signer les procès-verbaux d'admission des fournitures des commandes correspondantes

pour le marché public n° 2012-ENT d'entretien de la Mauldre Aval et de ses affluents.

Cette mesure permettra une parfaite continuité du service public et facilitera la bonne marche de l'administration syndicale en permettant aux techniciens rivières du CO.BA.H.M.A de planifier et valider au mieux les travaux d'entretien.

Suite au débat qui a précédé et au changement de programme de travaux pour cette dernière tranche, il est décidé de reporter cette affaire.

Questions diverses


- Monsieur SEGUIER souhaite revenir sur la gestion des pollutions : pourquoi n'arrive-t-on pas à identifier les auteurs ? Madame GICQUIAUD explique qu'en tant que technicienne de rivières, elle se démène pour réaliser les recherches des sources de pollution lorsque qu'elle ou ses collègues du COBAHMA en est avertie, ce qui n'est pas toujours le cas. Malheureusement, il est difficile de retrouver la source d'une pollution accidentelle comme fréquemment sur la Mauldre (déversement d'une fin de cuve d'engrais, lavage d'une cuve de fuel, ...).

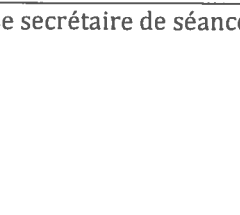
De plus, elle n'est pas assermentée pour verbaliser ou dresser des amendes à l'encontre des pollueurs. C'est l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui est investi du pouvoir de police de l'eau et des milieux aquatiques, malheureusement seuls 2 agents sont présents pour les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Monsieur SEGUIER, rejoint par l'ensemble des élus présents, regrette le manque d'information sur les procédures en cours : ainsi, c'est Madame GICQUIAUD qui informe l'assemblée que la procédure judiciaire relative à la pollution de 2008 a été classée sans suite.

- Madame PRUVOST et Monsieur MACHADO font part de la demande de la commune d'Aubergenville des clés de répartition de la participation financière annuelle qui leur est demandée et de l'envoi par courrier d'une convocation à Madame le Maire d'Aubergenville pour les prochaines séances.
- Messieurs DAGORY et WATELET signalent les futurs travaux d'aménagement sur Épône, projet piloté par l'EPAMSA et l'Agence des Espaces Verts.
- Mme GICQUIAUD, technicienne rivières du COBAHMA, diffuse une note de présentation des différentes missions du SMAMA ainsi que de ses partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 20h40.

La Présidente,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Samuel PHELIPPOT

Nadette PRUVOST

Armand MACHADO


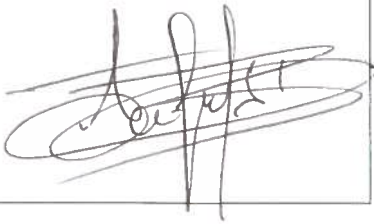
Serge FILLION



Bernard DUFAYS

Jacques GASCOIN

Thierry NIGON



Bernard WATELET

Pascal DAGORY

Jeanne GARNIER



Claudie FILLON

Mme Frédérique ESCANDE

Jean-Christophe SEGUIER



Thierry LABARTHE

Philippe CHOLET

Philippe OLIVIER

